

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2022-70

Date de la convocation : 30/06/22
Conseillers en exercice : 122
Conseillers présents : 69
Conseillers représentés : 11
Total votants : 80

Le sept juillet deux mille vingt-deux, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au centre Les Tourelles à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Présents : 001 POTRON Pierre (jusqu'à 21:39:54), 002 ETIENNE Philippe, 004 LOUIS Jean-Marc, 005 CHANCE Jean-Michel, 006 NANJI Léopold, 012 RATAUX Frédéric, 013 LALONDE Loïc, 014 GOMEZ Jean-Baptiste, 015 THIERION Vincent , 017 BESTEL Bernard , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre, 022 DESTENAY Roland, 023 GENTY Jean Charles , 025 NIZET Sylvain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 031 LALLEMENT Séverine, 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 037 LEFORT Sylvie, 039 LAMBLOT Laurent, 040 MATHIAS Frédéric, 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 049 ANDREY Danièle, 051 RAGUET Philippe , 052 LELOUP Nathalie , 054 VALET Bruno, 055 VERNEL Martine , 058 RAULET Olivier , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol, 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 067 ROUSSY Elise, 069 OUDIN Hubert , 070 GROSSELIN Jacques, 073 BOXEBELD Pascal, 074 DUMANGE Dominique, 075 GUERIN Anne Marie , 079 BERTHELEMY Mathieu, 080 LORFEUVRE Gérald, 084 FLEURY Vincent, 087 SALEZ René, 090 PIRAS Caroline, 091 GUILLAUME Marie Pol , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel, 094 MINET Maxime, 096 LESOILLE Patrick, 097 AUDEGOND Michaël, 098 BESANCON Tony, 100 CANIVENQ Roland, 101 DAUPHY Bruno, 102 BAUDART Martine, 103 BERGERY Marie Claude, 104 BOLY Francis, 105 CARPENTIER Dominique, 107 COLSON Pascal, 110 DION Valentine, 111 DUGARD Yann, 114 HAUDECOEUR Agnès, 115 MACHINET Jean Baptiste , 117 LAMPSON Nadège, 118 LEBON Christophe , 120 PAYEN Françoise, 121 RENOLLET Hubert, 122 MAROTEAUX Nathalie

Ont donné procuration : 019 DEGUY Bernard (à 022 DESTENAY Roland), 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis) , 024 DE POUILLY Jean (à 046 SINGLIT Benoît), 038 SEMBENI Anne (à 037 LEFORT Sylvie) , 043 SEMBENI Peggy (à 045 QUEVAL Guillaume) , 081 ROBIN Dominique (à 087 SALEZ René) , 089 VAN DEN BERGH Charles (à 046 SINGLIT Benoît) , 099 LE GALL Jean François (à 092 MOUTON Francis), 108 COURVOISIER Frédéric (à 040 MATHIAS Frédéric), 109 DESGEORGES Marc (à 117 LAMPSON Nadège), 119 LESUEUR Patricia (à 111 DUGARD Yann) ,

Secrétaire de séance : M. LORFEUVRE Gérald

OBJET : CREATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;
Vu le budget primitif 2022 ;
Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Le Président informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président propose à l'assemblée :

Dans le cadre de deux départs en retraite, la création de deux emplois d'adjoint territorial d'animation à temps complet à compter du 01 janvier 2023 pour un emploi d'agent d'animation de ludothèque/bibliothèque et pour un emploi d'animateur périscolaire polyvalent à compter du 1er octobre 2022.

Ces emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.
.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le
et de sa publication ou notification le**

13 JUIL. 2022

13 JUIL. 2022

.../... Page2/2 Délibération DC 2022-70

Ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Leur durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'aura pu aboutir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par : 71 voix POUR, 1 voix CONTRE (074 DUMANGE Dominique) 5 ABSTENTIONS (004 LOUIS Jean-Marc , 031 LALLEMENT Séverine , 034 CANNAUX Francis, 054 VALET Bruno, 107 COLSON Pascal) 2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (015 THIERION Vincent, 079 BERTHELEMY Mathieu)

- APPROUVE la proposition présentée par le Président
- AUTORISE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme.

Le Président,


Benoît SINGLIT